

Politique de la santé

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **39 (2002)**

Heft 1520

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Moratoire médical: inéquitable et inefficace

Le Département fédéral de l'intérieur prépare, si l'on en croit les médias, une ordonnance qui, pour les trois ans à venir, bloquerait l'installation de nouveaux médecins travaillant à la charge de l'assurance maladie obligatoire. Les chefs cantonaux des affaires sanitaires auraient donné leur accord. Après le *Personal Stop* le *Medical Stop*.

Cette interdiction serait justifiée par des raisons économiques. Tout nouveau cabinet représente une augmentation

statistiquement mesurable des dépenses de santé. De surcroît la reconnaissance des diplômes des pays de l'Union européenne risque, dans les zones attractantes, d'augmenter l'afflux de nouveaux médecins. Paradoxe, la libre circulation européenne aboutirait à un stationnement interdit généralisé, à un *Berufsverbot* économique.

La mesure est d'une exceptionnelle gravité. Elle bouscule une vie professionnelle au terme d'une formation particulièrement longue: plus de dix ans

pour l'obtention du diplôme et le temps des stages de formation. Elle casse un cursus déjà balisé par la réglementation fédérale, marqué par un *numerus clausus* déclaré ou larvé. Elle frappe gravement des hommes et des femmes, par une mesure temporaire qui ne résout rien, car le barrage est situé en aval touchant des médecins déjà formés. Et que se passera-t-il quand il faudra le rouvrir? La poussée sera d'autant plus forte que la retenue aura été importante.

Base légale

C'est une modification récente de la LaMal, adoptée en mars 2000, qui confère au Conseil fédéral un pouvoir discrétionnaire dont les cantons assument l'application. L'article 55a édicte que: «Le Conseil fédéral peut, pour une durée limitée à trois ans au plus, faire dépendre de la preuve d'un besoin l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins... Il fixe les critères correspondants.» Rien dans ce texte n'autorise un moratoire étendu à trois ans. «La preuve d'un besoin» postule une autorisation justifiée et non pas une interdiction généralisée susceptible de dérogation. L'obligation légale d'arrêter les critères d'autorisation contredit littéralement le moratoire total, pour trois ans, souffrant au mieux quelques exceptions. Il est d'ailleurs avéré que plusieurs domaines de soins sont médicalement insuffisamment couverts, la psychiatrie par exemple. Imposer comme situation de départ un moratoire serait une interprétation tendancieuse de la LaMal.

La médecine hospitalière

Les médecins en instance d'installation achèvent leur formation en milieu hospitalier comme médecins assistants. S'ils ne quittent pas l'hôpital, faute d'un débouché autorisé sur le marché de la médecine libérale, où se formeront les nouveaux diplômés? Toute mesure autoritaire non étudiée dans toutes ses conséquences perturbe lourdement l'ensemble, comme les à-coups d'un convoi mal conduit.

En fait les hôpitaux manquent de personnel médical et infirmier et travaillent au maximum des forces disponibles. L'exploitation des médecins assistants a atteint ses limites. Il devrait être envisagé la création de postes de médecins hospitaliers qui élargissent l'encadrement actuel si étroitement hiérarchisé. Ces postes permanents ne supplanteraient pas les stages de formation. Ils seraient l'indispensable appoint permettant de détendre les conditions de travail poussées aujourd'hui à l'excès. Cette réforme aurait un coût supplémentaire. Mais cette dépense ne ferait que corriger une situation à peine supportable, l'hôpital étant un secteur où l'exigence lancinante d'économies développe des effets humains gravement préjudiciables. L'introduction limitée d'une clause du besoin en médecine libérale ne pourrait être conduite avec doigté sans que simultanément soient introduites des réformes en médecine hospitalière. A l'encadrement des dépenses espéré d'un côté correspondrait un accroissement justifié de l'autre. A défaut, l'obsession des économies à tout prix ne pourra que développer des effets pervers. ag

Blues is my favorite colour

Le cor des Alpes, accompagné par le grand orgue, improvise avec des accents langoureux. Le rythme s'accélère progressivement puis devient syncope. Le jazz-band remplace l'orgue et soutient le cor dans ses gémissements et ses cris.

Le 7 juin, les Glaronnais célèbrent le 650^e anniversaire de leur entrée dans la Confédération. La cérémonie officielle se déroule dans la Stadtkirche de Glaris, la grande église du chef-lieu. Par cette improvisation, mêlant intimement instruments traditionnels et modernes, ils veulent montrer que loin de renier leur passé, ils sont résolument entrés dans l'avenir. Tout un symbole: à côté du cor, debout, une jeune punkette à l'audacieux tee-shirt rouge à croix blanche.

Les officiels sont venus de tous les cantons, proches et lointains, même Genève est représenté par un ancien conseiller d'Etat, flanqué d'un huisier aux couleurs de la république. Précédé de la fanfare du lieu, le cortège traverse la ville sous la pluie. Il fait froid et le brouillard est accroché aux parois des montagnes qui dominent la vallée de la Linth. Il a même neigé sur les hauteurs. En tête, le président de la Confédération Kaspar Villiger et Liliane Maury-Pasquier présidente du Conseil national.

Sur la place de la landsgemeinde, sous une immense tente, les dernières répétitions se multiplient en vue des fêtes du week-end. Le jazz n'est pas seul, l'anglais domine dans les chants des élèves des écoles. Ils portent tous un tee-shirt blanc, marqué du nouveau logo, avec les majuscules GL pour Glaris, le G formant une flèche dynamique, et proclamant: «Ich bin ein Glarner». Les affiches grand format, sponsorisées par la banque cantonale, couvrent les murs et annoncent que les Glaronnais sont 38546.

Au principal carrefour du centre-ville, un monument éphémère, sorte de grande toiture sophistiquée, est dressé à la gloire du bois qui semble être, avec la pierre, une des matières premières du canton.

Glaris, à l'écart des grands axes de transit, fait aussi partie de la Suisse. La Suisse, miracle ou mirage, permanent.

jpb